

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
15	15	15	15

Séance du 21 mars

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars

Convocation
17/03/2026
Date d'affichage 17/03/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Irène LEPRUN, la plus âgée des membres du conseil.

Les membres du Conseil Municipal présents : E. TRESCARTES – C. COUPLET – C. TAHALY- C. GUILLAUME – A. VEDOVATI – M. REVEILLE – M. MOJAIISKY – C. RATIVEAU – R. GUILLIN – C. BRONISEL – E. BARRE – M. FRERY – M. BOURDIGUEL – A. BRONISEL
Secrétaire : A. BRONISEL

Formant la majorité des membres en exercice.

ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

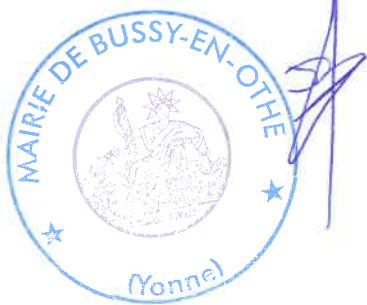
Ont obtenu :

- Mme Evelyne TRESCARTES : 13 voix (treize)
- Mme Irène LEPRUN : 2 voix (deux)

- Mme Evelyne TRESCARTES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Amaury BRONISEL



Le Maire
Evelyne TRESCARTES

